

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 26 septembre 2019
Délibération n° : 2019_52
Date de convocation : 20 septembre 2019

Objet : **Validation des référentiels marque Valeurs**

Parc naturel régional du Queyras :

- **Cueillette / produits transformés**

- **Production végétale : fruits, légumes, fleurs, plantes aromatiques et médicinales / Produits transformés**

Par la suite d'une convocation en date du 10 septembre 2019, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés au refuge de Basse Rua, dans le val d'Escreins, à Vars, le 19 septembre 2019 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28). Le quorum physique n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 19 septembre, une nouvelle séance a été programmée le 26 septembre 2019 et annoncée aux membres du Comité syndical par une convocation en date du 20 septembre 2019.

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Philippe CHABRAND

Région : Chantal EYMELOUD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMELOUD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix) ; Marie-José NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, excusée ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, excusé
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglis** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, excusé, pouvoir à Christian Grossan (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMAN, Premier Adjoint au Maire, excusé
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé, pouvoir à Pascal GIRAUD (1 voix)

Vu :

- La Charte du Parc naturel régional du Queyras 2010 - 2024 ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 03/10/2019

Reçu en préfecture le 03/10/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190926-2019_52BIS-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 26 septembre 2019

Délibération n° : 2019_52

Date de convocation : 20 septembre 2019

Objet : **Validation des référentiels marque Valeurs**

Parc naturel régional du Queyras :

- **Cueillette / produits transformés**

- **Production végétale : fruits, légumes, fleurs, plantes aromatiques et médicinales / Produits transformés**

- La délibération 2012-5 du 2 février 2012 validant la stratégie de valorisation des ressources du territoire comme un outil permettant de travailler sur la dynamique de réseau et l'amélioration de la qualité de l'offre.
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024

Considérant :

- Le développement de la marque Valeurs Parc naturel régional du Queyras afin de valoriser les ressources du territoire ;
- La nécessaire création de référentiels dans le domaine agricole ;
- La validation par la Commission marque de la Fédération des Parcs le 11 décembre 2018 des référentiels :
 - Sur la cueillette et les produits transformés qui en sont issus
 - Sur la production végétale : fruits, légumes, fleurs, plantes aromatiques et médicinales et les produits transformés qui en sont issus

Le Comité syndical, réuni le 26 septembre 2019, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de suffrages : 31
Nombre de membres présents : 09
Nombre de membres représentés : 02

Nombre de suffrages exprimés : 11
Votes Contre : 0 Pour : 11
Abstentions : 00

Décide :

D'approuver les référentiels marque Valeurs Parc naturel régional du Queyras (dont une convention de chaque est jointe en annexe) :

- Cueillette / produits transformés
- Production végétale : fruits, légumes, fleurs, plantes aromatiques et médicinales / Produits transformés

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président, **Christian GROSSAN**

